



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022**

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de René JOURDAN.

Madame Isabelle DULIEUX désignée la secrétaire de séance fait l'appel.

**PRESENTS : Mmes – MM - JOURDAN R. - SERGENT C. - ARLON D. - BONIFAY C. MARTINEZ S. - DULIEUX I. – POUTET J. - PARIS F.- PORTE L. - FAUVEL A-M. JUANICO J. - ALBERTO M. – VERHAEGHE M. - MAITRE F. - LAOUADI B. CORLETTO-QUAGUEBEUR S. - JANSOULIN-MAGNALDI S. - VIALA A. - VELASCO M.- GIANGRECO C. - COFFINET F. – SIMON M.**

**Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général  
des Collectivités Territoriales**

<b>M. DELEDDA Robert</b>	<b>à</b>	<b>M. JOURDAN René</b>
<b>Mme GUERIN Jacqueline</b>	<b>à</b>	<b>M. ARLON Daniel</b>
<b>M. BENOIT Marc</b>	<b>à</b>	<b>M. PORTE Louis</b>
<b>M. BOUTEILLE Alain</b>	<b>à</b>	<b>M. MARTINEZ Sébastien</b>
<b>M. FERRAND Karim</b>	<b>à</b>	<b>Mme SERGENT Christine</b>

**Absents excusés, non représentés : M. NALBONE Régis  
Mme DOSTES Marie-Hélène**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2022**

Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N°50/2022 : Convention avec le centre de Gestion pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)**

Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N°51/2022 : Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer les marchés d'assurance n°2022-S003**

Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N°52/2022 : Transferts/reprises de compétences optionnelles des communes de Bargemon, Cavalaire-sur-Mer, Cuers, La Farlède, Flassans-sur-Issole, Montauroux, Tavernes, Vinon-sur-Verdon au SYMIELECVAR**

Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N°53/2022 : Modification de la fixation de la participation financière de la commune au Centre de loisir sans hébergement (CLSH) - Demande d'aide financière à la CAF**

Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N°54/2022 : Régularisation d'une écriture comptable pour une retenue de garantie**

Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N° 55/2022 : Reversement de la taxe d'aménagement communale à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume – Adoption de la convention type**

Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N°56/2022 : Autorisation donnée à Monsieur Le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts précédents – Quart des crédits 2022 en 2023**

Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N°57/2022 : Décision modificative n°1**

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Fait à La Cadière d'Azur, le 14 décembre 2022.

**Monsieur Le Maire**

**René JOURDAN**

